

d'impôt. Nous avons pris les mesures nécessaires afin que presque tous ceux qui peuvent être considérés comme pauvres ne soient pas assujettis à l'impôt. Je ne crois pas, quant à moi, que nous puissions faire davantage pour atténuer la pauvreté par l'intermédiaire de la réforme fiscale. Nous devons envisager d'autres moyens pour tenter d'éliminer la pauvreté.

Le député de Waterloo a invoqué un autre argument intéressant. En dépit des mesures que je viens de décrire, il tente de convaincre les Canadiens que ce budget est destiné aux hommes d'affaires, qu'il s'adresse aux gens prospères et non au travailleur canadien. Le principal exemple qu'il a cité à ce sujet est la baisse de l'impôt sur les sociétés. Comme l'exemple qu'il a donné du rapport Carter, le député sait fort bien, et il l'a lui-même souvent répété, que les sociétés elles-mêmes ne versent pas leurs impôts. Dans la situation économique actuelle, les impôts des sociétés se répercutent dans une large mesure sur les consommateurs. Qui sont-ils? Je soutiens que ce sont les travailleurs ordinaires du Canada et je voudrais signaler que la réduction des impôts des sociétés ne profite pas particulièrement aux actionnaires. Ils peuvent en bénéficier dans certaines conditions économiques mais, dans la situation actuelle, presque toutes les industries font profiter les consommateurs d'une réduction des impôts des sociétés.

• (5.10 p.m.)

En outre, un dégrèvement des sociétés stimule considérablement l'économie. Le député de Waterloo (M. Saltsman) a évoqué le concept de la confiance du monde des affaires, qu'il a qualifié de mythe. Pour le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), c'est un concept plutôt abstrait, mais il a soutenu qu'il existait bel et bien et qu'il avait son importance. J'en conviens. En réalité, il est plus concret, je pense, qu'il ne l'a donné à entendre.

La confiance du monde des affaires se mesure au niveau des épargnes personnelles dans notre économie. N'importe qui peut étudier les chiffres publiés par la Banque du Canada et constater que depuis un an, les Canadiens, les consommateurs ordinaires, ont hésité à dépenser. Ils ont économisé parce que l'économie et leur propre avenir étaient incertains, parce qu'ils ne savaient pas s'ils devaient acheter des articles coûteux, faire des placements, et ainsi de suite. Les renseignements sont inscrits en noir sur blanc et ils sont à la portée de tous ceux qui veulent les consulter.

Un niveau élevé d'épargnes personnelles est dans une certaine mesure contraire à la croissance économique. A l'heure actuelle, nous voulons encourager les gens à acheter. Nous voulons relancer l'expansion et faire baisser les épargnes personnelles. On se rend donc compte que le concept de la confiance du monde des affaires existe bel et bien; et le gouvernement est mis au défi d'inspirer assez confiance aux Canadiens pour qu'ils prennent les décisions positives qui relanceront l'économie. Je soutiens que ce budget est un grand pas dans cette direction.

Certains députés d'en face ont laissé entendre d'une façon ou d'une autre qu'il ne restait rien de la réforme [M. Kaplan.]

fiscale. Le député de Waterloo a affirmé que la réforme fiscale était tombée à l'eau. Je vous dis, moi, que le déplacement de la charge fiscale que l'on constate facilement est un des objectifs les plus importants de la réforme fiscale: elle apporte plus de justice. Il y a cependant d'autres buts visés par la réforme fiscale qui ont été atteints. On a élargi l'assiette de l'impôt en incluant les gains en capital. Les abus auxquels avaient donné lieu les indemnités consenties aux petites entreprises ont été supprimés. Les industries pétrolière, gazière et minière contribueront davantage. Permettez-moi de m'arrêter à quelques-uns de ces aspects.

Au sujet des gains en capital, nous nous sommes penchés sur le problème au comité. Il était devenu évident que nous ne voulions pas que les gains en capital des sociétés publiques soient imposés davantage qu'aux États-Unis. Les raisons étaient évidentes. A partir de là, nous avons constaté qu'il n'existait aucun mécanisme sensé ou acceptable qui nous aurait permis d'imposer en même temps au taux plein tous les autres gains en capital.

Le Livre blanc proposait une solution: de nous en tenir aux sociétés fermées. Mais le concept est si difficile à appliquer que le comité a décidé de ne pas l'adopter comme principe de base pour choisir entre l'imposition au taux plein ou au taux réduit de moitié des gains en capital. Nous avons donc été forcés, à regret, de conclure que la seule façon de l'introduire, c'était d'imposer les gains en capital au taux réduit de moitié, compte tenu du marché américain et de l'accès des Américains au nôtre.

Pour ce qui est de l'exemption des petites entreprises, on en a beaucoup abusé. Par rapport à ce qu'elle était vendredi dernier, elle a été augmentée. Toute entreprise ayant droit à l'exemption peut épargner \$2,350 de plus en impôts qu'elle ne le pouvait avant vendredi dernier. Mais cette exemption ne peut maintenant être réclamée par la grande entreprise, ni par les entreprises étrangères; elles ne pourront plus se servir de ce moyen, dont a parlé le ministre des Finances (M. Benson), pour cacher leurs revenus de placement.

A propos des industries pétrolières, gazières et minières, il est vrai qu'on a prévu une longue période de transition pour l'entrée en vigueur de mesures semblables à celles proposées dans le rapport Carter et dans le Livre blanc. Mais cette période de transition constituera un encouragement à explorer toutes les ressources minérales du Canada afin d'établir le droit à l'allocation d'épuisement. Même si elles sont immenses, le jour viendra où l'exploration cessera. Comme on l'a prédit, dans le cas de l'industrie pétrolière pour la fin des années 70 et le début des années 80. Lorsque cela se produira et que la déduction pour épuisement, qui devra être «gagnée» à partir de 1976, ne sera plus accordée aux entreprises pétrolières, gazières et minières, celles-ci commenceront à payer des taxes équivalentes à celles de toute autre société. Il s'agit d'un objectif souhaitable de la réforme fiscale qui, bien que remis à plus tard à cause de la période de transition, sera néanmoins atteint à longue échéance.